

Paris, le 17 novembre 2009

PREMIER MINISTRE

A- 10231-09

LE DIRECTEUR ADJOINT DU CABINET

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
CABINET DU MINISTRE

23 NOV. 2009

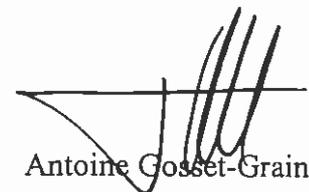
ARRIVÉE

Note

A l'attention de M. Antoine Anfré  
Directeur adjoint de Cabinet du Ministre  
Ministère des affaires étrangères et européennes

---

Vous trouverez, ci-joint, copie de la lettre adressée par le Premier ministre à Christian Cointat au sujet de la question que vous évoquez dans la note que vous m'avez adressée le 15 octobre dernier.



Antoine Gosset-Grainville

Paris, le

Monsieur le Sénateur,

*Vous m'avez interrogé sur la représentation des Français établis hors de France dans le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), tel qu'il sera issu du projet de loi organique soumis à votre examen. Vous regrettez en particulier la disparition de deux sièges de représentants des Français de l'étranger au CESE.*

*Comme vous le savez, cet exercice de réforme est particulièrement délicat. En effet, il est devenu indispensable de rénover le CESE pour tenir compte de l'évolution de la société française. Cette nécessité a d'ailleurs été reconnue par le constituant qui, en ajoutant le terme « Environnemental » à sa dénomination, a en particulier souligné la nécessité de mieux prendre en compte les problématiques environnementales dans les missions du Conseil. J'ai naturellement veillé à ce que cette réforme trouve sa traduction dans la composition du Conseil rénové.*

*Par ailleurs, le constituant a également plafonné le nombre de membres du Conseil, à 233, soit le nombre antérieur à la réforme. Cela a conduit le Gouvernement à des choix, certes difficiles, en ce qui concerne la nouvelle composition de cette assemblée.*

*S'agissant de la représentation de nos compatriotes résidant à l'étranger à laquelle je suis très attaché comme je vous l'avais indiqué dans mon courrier du 9 avril dernier, la Constitution révisée a introduit une innovation profonde, à savoir l'élection de députés représentant les Français de l'étranger. Conformément au nouveau découpage législatif élaboré par le Gouvernement, les Français de l'étranger seront donc représentés par 11 députés dans la prochaine législature. Il s'agit à mes yeux d'un progrès démocratique considérable, allant pleinement dans le sens de l'égalité des droits entre tous nos concitoyens, quel que soit leur lieu de résidence.*

*En tout état de cause, le projet de loi organique va à présent faire l'objet d'un débat parlementaire au cours duquel cette question devra naturellement être débattue.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

François FILLON

Monsieur Christian COINTAT  
Sénateur représentant les Français établis hors de France  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06